



ANNULATION
D'UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 22/04/2025	N° DP 16366 25 00023
<p>Par : Philippe AUGELMANN</p> <p>Demeurant à : 35 rue Jean Prevotière 16100 CHATEAUBERNARD</p> <p>Pour : Retrait grillage + haie. Puis pose d'une clôture rigide occultante gris anthracite.</p> <p>Sur un terrain sis à : 1 RUE REMY DELZONGLE 16130 SEGONZAC Cadastré : AO20</p>	

Le Maire :

Vu l'autorisation de Déclaration Préalable délivrée le 27 mai 2025 à Philippe AUGELMANN,
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,
 Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 avril 2024, et notamment le règlement de la zone U,
 Vu la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 15 juillet 2025,

*******ARRETE*******

La Déclaration Préalable n° **DP 16366 25 00023** délivrée le 27 mai 2025 est retirée.

SEGONZAC, le 22 juillet 2025

Le Maire,

Laurent GEORGES